



## Tps de travail :domicile /client/domicile

Par **Elogil**, le **16/04/2019** à **10:20**

Bonjour

Ma société m'a fourni un véhicule de fonction et un ordinateur portable avec un téléphone portable

On me demande de travailler de mon domicile avec l'ordinateur portable et le téléphone portable puis d'utiliser la voiture de fonction pour me rendre chez mon client .

Mais on me dit que le temps de trajet entre le domicile et mon client n'est pas du temps de travail effectif

Je sais que le temps de trajet entre domicile client et domicile n'est pas du travail effectif sauf que là on nous demande de travailler du domicile ,en gros que notre journée commence deux fois alors je me demande si c'est légal

Exemple j'allume mon ordinateur à 8h30 jusqu'à 9h30 de mon domicile puis je pars chez mon premier client et il y a une demi-heure de route et bien cette demi-heure n'ai pas compté comme temps de travail

Si quelqu'un aurait une explication à me donner avec éventuellement un texte de loi que je pourrai présenter à ma patronne je vous remercie d'avance

Cordialement